

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 5 mars 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 5^e jour du mois de mars 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, madame la conseillère Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. Le directeur général et la directrice générale adjointe/greffière-trésorière sont également présents. Madame la conseillère Martine Giroux est absente.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 27 février 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2018
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Adoption du règlement numéro 2018-1053 – Tarification des services municipaux
7. Achat d'équipements – Fonds de roulement 2018
8. Autorisation de signature – Regroupement des offices municipaux
9. Demande de paiement numéro 7 et 8 – Côte de l'Église
10. Autorisations – Vente d'un terrain
11. Autorisations – Vente du camion 6 roues désuet à l'encan
12. Vente d'immeubles pour défaut de paiement pour taxes
13. Quai de la Bricade Citadelle

TRAVAUX PUBLICS:

14. Acceptation de soumission - Entretien des aménagements paysagers 2018-2019
15. Acceptation de soumission – Acquisition d'un finisseur d'asphalte et d'un rouleau compacteur usagés
16. Acceptation de soumission – Fourniture de conteneurs pour l'écocentre 2018
17. Acceptation de soumission – Acquisition d'une remorque à timon neuve
18. Affichage écocentre
19. Autorisation de dépenses – Système de nettoyage des véhicules
20. Autorisation de dépenses – Réparation de fissures d'asphalte
21. Achat d'un ensemble de traverse de piéton éclairé – Côte de l'Église

URBANISME:

22. Dérogation mineure – 5490, boulevard Ste-Anne
23. Développement de l'Érablière – Résolution d'accord de principe
24. Plateau Boischatel – Engagement de non-délivrance de permis
25. Projet d'infrastructures d'égouts et d'aqueduc - Rue des Saphirs

INCENDIE

26. Autorisation de signature – Contrat de services pour l'application SURVI-Mobile
27. Adoption du plan de mise en œuvre et avis favorable à l'égard du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
28. Dépôt du rapport annuel du Service de sécurité incendie L'Ange-Gardien/Boischatel 2017

LOISIRS

29. Autorisation de signature – Contrats de location de l'aréna
30. Demande de reconnaissance - Pickleball

DIVERS

31. Périodes de questions :
 - 31.1 Membres du Conseil
 - 31.2 Public
32. Levée / Ajournement

2018-66

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par la directrice générale adjointe/greffière-trésorière .

2018-67

3. **Adoption des procès-verbaux du 5 et du 27 février 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 5 et du 27 février 2018 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2018-68

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de février 2018, tel que présenté au Conseil. La directrice générale adjointe/greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

ADMINISTRATION

2018-69

6. **Adoption du règlement numéro 2018-1053 – Tarification des services municipaux**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer les annexes 1, 2 et 5 de celui-ci ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de modifier le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux et que le règlement portant le numéro 2018-1053 soit et est adopté et classé dans le livre des règlements.

2018-70

7. **Achat d'équipements – Fonds de roulement 2018**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service des travaux publics et le Service des loisirs et de la culture;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2018 selon la liste soumise :

- Service des travaux publics : 42 960.25 \$
- Service des loisirs et de la culture : 1 500.00 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de 44 460,25 \$. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.

2018-71

8. **Autorisation de signature – Regroupement des offices municipaux**

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Boischatel, l'Office municipal d'habitation de Château-Richer, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Beaupré, l'Office municipal d'habitation de Beaupré, l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim, l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol, et l'Office municipal d'habitation de Saint-Tite-des-Caps ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

Considérant que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps un projet d'entente de regroupement des sept (7) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Considérant que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Considérant qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu, que le conseil de la municipalité de Boischatel recommande favorablement le regroupement des offices municipaux de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps et, par conséquent la création de l'« **Office municipal d'habitation de la Côte-de-Beaupré** » suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

2018-72

9. **Demandes de paiement numéro 7 et 8 – Côte de l'Église**

Considérant les travaux de réfection de la Côte de l'Église;

Considérant les demandes de paiements numéro 7 et 8 préparées par Charles-Auguste Fortier Inc. ;

Considérant la recommandation de l'ingénieur de Norda Stelo;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder aux paiements suivants :

- Demande de paiement numéro 7 : **642 527.87 \$**
- Demande de paiement numéro 8 : **216 469.86 \$**

- 2018-73 10. **Autorisations – Vente d'un terrain**
Considérant que le Conseil municipal désire se départir du lot 4 961 996 situé sur l'avenue Royale;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à débiter les démarches pour la vente et à signer les documents nécessaires à la vente du lot 4 961 996.
- 2018-74 11. **Autorisations – Vente du camion 6 roues désuet à l'encan**
Considérant l'acquisition du camion-citerne Volvo WX64 1999;
Considérant que le camion-citerne Ford LTS8000 1979 est désuet et doit être vendu;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à débiter les démarches pour la vente auprès d'Encan Ritchie et d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer les documents nécessaires à la vente.
- 2018-75 12. **Vente d'immeubles pour défaut de paiement pour taxes**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal;
Considérant que la MRC de la Côte-de-Beaupré procédera à cette vente le jeudi 14 juin 2018;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'envoi de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes pour la vente par la MRC et de mandater monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, ou en son absence monsieur Carl Michaud, directeur général à agir comme personne autorisée pour et au nom de la municipalité de Boischatel dans le présent dossier.
- 2018-76 13. **Quai de la Bricade Citadelle**
Considérant que l'ancien quai de la Bricade Citadelle est situé dans le fleuve Saint-Laurent à l'entrée de Boischatel et à proximité du parc de la chute Montmorency ;
Considérant que le quai est à l'entrée du territoire de La Côte-de-Beaupré et héberge l'enseigne de l'entrée du territoire de la MRC ;
Considérant que le propriétaire actuel utilise le quai afin d'y attacher des barges et des bateaux de qualité douteuse, qu'aucune mise en valeur et qu'aucun entretien n'y est effectué ;
Considérant que l'image de ses barges et bateaux n'améliore en rien la qualité visuelle de notre municipalité et de notre MRC ;
Considérant que nous avons constaté des risques pour l'environnement puisqu'une des barges ne semble plus en état de naviguer ;
Considérant qu'une intervention est nécessaire et que cette juridiction relève de Pêches et Océans Canada ;
Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré appuie cette démarche par résolution ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon de transmettre une demande à Pêches et Océans Canada afin de nous informer des mesures qui doivent être prises afin que cesse cet usage ou du moins d'améliorer la situation actuelle ;

TRAVAUX PUBLICS

- 2018-77 14. **Acceptation de soumission – Entretien des aménagements paysagers 2018-2019**
Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'entretien des aménagements paysagers 2018-2019 ;
Considérant que deux soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Pierre Verret Jardinier inc. pour un montant de 53 277,34 \$ taxes incluses, selon l'estimé au bordereau.
- 2018-78 15. **Acceptation de soumission – Acquisition d'un finisseur et d'un rouleau compacteur usagés**
Considérant le processus d'appel d'offres public pour l'acquisition d'un finisseur et d'un rouleau compacteur usagés;
Considérant que deux soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Insta-Mix pour un montant de 119 574.00 \$ taxes incluses. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de cinq (5) ans.
- 2018-79 16. **Acceptation de soumission – Fourniture de conteneurs pour l'écocentre 2018**
Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de conteneurs pour l'écocentre 2018 ;
Considérant que quatre soumissions ont été reçues ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de AIM-Écocentre pour un montant de 53 693.33 \$ taxes incluses, selon l'estimé au bordereau.
- 2018-80 17. **Acceptation de soumission – Acquisition d'une remorque à timon neuve**
Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une remorque à timon neuve ;
Considérant qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle est conforme ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la soumission du soumissionnaire conforme, soit celle de Asetrail pour un montant de 33 600.30 \$ taxes incluses. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de cinq (5) ans.
- 2018-81 18. **Affichage Écocentre**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de deux enseignes et d'écrêteaux pour l'écocentre;
Considérant la soumission de S-Pace Signalétique;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser l'achat de deux enseignes et d'écrêteaux pour l'écocentre pour un montant de 7 507,87 \$, taxes incluses.

2018-82 19. **Autorisation de dépenses – Système de nettoyage des véhicules**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un système de nettoyage des véhicules pour l'entrepôt municipal;
Considérant la soumission reçue de Atlantis Pompe et filtration en date du 12 février 2018;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un système de nettoyage des véhicules pour un montant total de 11 825.00 \$, plus les taxes, incluant les équipements au montant de 8 861.17 \$.

2018-83 20. **Autorisation de dépenses – Réparation de fissures d'asphalte**
Considérant la nécessité de procéder à différentes réparations d'asphalte sur le territoire;
Considérant la soumission reçue d'INSTA-MIX en date du 26 février 2018;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser la dépense suivante, en y ajoutant les taxes :

- Location été 2017 : 5 000\$
- Achat de matériel estimé: 4 450\$

tel que stipulé dans la soumission de la compagnie INSTA-MIX.

2018-84 21. **Achat d'un ensemble de traverse de piéton éclairé – Côte de l'Église**
Considérant que dans le cadre de la réfection de la côte de l'Église une traverse piétonnière sécurisée doit être installée à l'intersection de la côte de l'Église et de la rue Gravel;
Considérant l'offre de service de Trafic Innovation Inc.;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un ensemble de traverse de piéton éclairé avec clignotants à la compagnie Trafic Innovation inc. pour un montant de 13 940.72 \$, taxes incluses.

URBANISME

2018-85 22. **Dérogation mineure – 5490, boulevard Sainte-Anne**
Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;
Considérant que la demande de dérogation mineure pour les lots 4 210 939, 4 210 940 et 2 208 608, situés au 5490, boulevard Ste-Anne, consiste à permettre et à rendre conforme l'agrandissement de l'immeuble commercial dans la marge de recul latérale à une distance minimale de 4.2 mètres au lieu de 7.5 mètres, tel que prévu pour la zone M2-061 identifiée au plan de zonage du règlement # 2014-976;
Considérant que la demande de PIIA concernant ce projet a été approuvée par le conseil lors de la séance régulière du 5 février 2018;
Considérant que cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;
Considérant l'étude faite par les membres du Conseil municipal sur cette demande;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la dérogation visant à autoriser un agrandissement de l'immeuble commercial dans la marge de recul latérale à une distance minimale de 4.2 mètres au lieu de 7.5 mètres;.

- 2018-86 23. **Développement de l'Érablière – Résolution d'accord de principe**
Considérant le projet de développement présenté par Les Développements Montmorency Inc. concernant les lots 5 815 511 et 5 815 812;
Considérant le règlement # 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le Conseil donne son accord de principe conformément à l'article 3.2 du règlement # 2017-1043 pour la réalisation d'un projet de développement de résidences unifamiliales isolées sur les lots 5 815 511 et 5 815 812.
- 2018-87 24. **Plateau Boischatel – Engagement de non-délivrance de permis**
Considérant le projet de développement présenté par Développement Boischatel inc. concernant le lot 5 608 262;
Considérant la résolution # 2015-297 du 2 novembre 2015 appuyant le projet de développement résidentiel du Groupe McKeet et de Développement Boischatel inc.;
Considérant le projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de ne pas délivrer de permis de construction pour le secteur du développement résidentiel du Groupe McKeet et de Développement Boischatel inc. avant que la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable soit terminée. Cette clause sera également incluse à l'entente relative à la réalisation des travaux municipaux.
- 2018-88 25. **Projet d'infrastructures d'égouts et d'aqueduc - Rue des Saphirs**
Considérant le projet d'infrastructures d'égouts et d'aqueduc sur une portion de la rue des Saphirs;
Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'échéancier et des coûts reliés au projet;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement que le Conseil autorise la direction générale à débiter les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

INCENDIE

- 2018-89 26. **Autorisation de signatures – Contrat de services pour l'application SURVI-Mobile**
Considérant l'acquisition de l'application SURVI-Mobile par la Municipalité;
Considérant qu'il est nécessaire de signer un contrat de services;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer le contrat de services pour l'application SURVI-Mobile de CAUCA.

2018-90

27. **Adoption du plan de mise en œuvre et avis favorable à l'égard du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie**

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré est en vigueur depuis le 2 février 2011;

Considérant que l'article 29 de la loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

Considérant que la MRC de la Côte-de-Beaupré a transmis le 3 août 2017 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

Considérant la présentation du schéma par le coordonnateur, le 27 février 2018;

Considérant que la Municipalité de Boischatel est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Boischatel :

- ADOPTE le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de la Côte-de-Beaupré le 3 août 2017;
- ÉMETS un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

2018-91

28. **Dépôt du rapport annuel du Service de sécurité incendie L'Ange-Gardien/Boischatel 2017**

Considérant que la Municipalité a adopté en 2010 le Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré;

Considérant le dépôt des rapports annuels et des programmes en sécurité incendie par la direction du Service de sécurité incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel et les programmes en sécurité incendie déposés par la direction du SSI.

LOISIRS

2018-92

29. **Autorisation de signatures – Contrats de location de l'aréna**

Considérant l'acquisition de l'aréna par la Municipalité;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner les employés autorisés à signer les contrats de location pour l'aréna;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le coordonnateur au Service des loisirs et de la culture ainsi que le greffier-trésorier adjoint à signer les contrats de location de l'aréna et qu'en leur absence la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le directeur du Service des loisirs et de la culture soient également autorisés.

2018-93

30. **Demande de reconnaissance - Pickleball**

Considérant l'existence du Club de pikeball de Boischatel;

Considérant qu'il est nécessaire de reconnaître officiellement cet organisme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu d'accorder au Club de pikeball de Boischatel le statut d'organisme reconnu de la Municipalité.

DIVERS

31. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-94

32. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h28.

ASSISTANCE : 2 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Sophie Antaya
Directrice générale adjointe,
greffière-trésorière

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 26 mars 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 26^e jour du mois de mars 2018, 19h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, madame la conseillère Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. Le directeur général et le greffier trésorier adjoint sont également présents. Madame la conseillère Martine Giroux, messieurs les conseillers Vincent Guillot et Nelson Bernard sont absents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation de dépenses – Réparation de la dalle de béton Aréna
2. Acceptation de soumission – Construction d'un stationnement UTE
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1055 – Tarification des services municipaux
4. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1056 – Restriction garderies, rue Dugal
5. Autorisation de signature – Contrat Videotron pour l'aréna
6. Autorisation de signature – Entente FADOQ
7. Périodes de questions :
 - 7.1 Membres du Conseil
 - 7.2 Public
8. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-95

1. Autorisation de dépenses – Réparation de la dalle de béton Aréna

Considérant l'acquisition de l'aréna en mai prochain;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réparation de la dalle de béton à proximité de la machine à glace;

Considérant que cette réparation était prévue dans l'acte d'achat;

Considérant la soumission reçue de Cimota inc. en date du 2 mars 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le paiement la réparation de la dalle de béton de la patinoire pour un montant total de 10 500.00 \$, plus les taxes.

2018-96

2. Acceptation de soumission – Construction d'un stationnement UTE

Considérant le processus d'appel d'offres public pour la construction d'un stationnement dans le cadre du projet de mise aux normes et augmentation de la capacité de l'usine de traitement de l'eau potable;

Considérant que neuf soumissions ont été reçues ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de P.E. Pageau pour un montant de 109 503.34 \$ taxes incluses, selon l'estimé au bordereau.

2018-97

3. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1055 – Tarification des services municipaux**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1055 modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux numéro 2017-1035. Un projet de ce règlement a été présenté aux membres du conseil municipal.

2018-98

4. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1056 – Restriction garderie, rue Dugal**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1056 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-974 et ses amendements afin de contingerer à un maximum de 2 le nombre de garderies autorisé à titre d'usage principal dans la zone H2-056. Le projet de règlement accompagne le présent avis de motion et a été présenté au cours de la séance publique du conseil municipal.

2018-99

5. **Autorisation de signature – Contrat Videotron pour l'aréna**

Considérant l'acquisition de l'aréna;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un lien internet et une ligne téléphonique à l'aréna ;

Considérant l'offre de service de Vidéotron pour une durée de 3 ans ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer le contrat avec les représentants de Vidéotron.

2018-100

6. **Autorisation de signatures - FADOQ**

Considérant la demande d'entente exprimée par la FADOQ Club de Boischatel dans sa lettre du 26 février 2018;

Considérant que la Municipalité est favorable à apporter une aide financière à la FADOQ pour la location d'un local pour la tenue de leurs rencontres;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe/greffière-trésorière à signer l'entente avec les représentants de la FADOQ Club de Boischatel.

7. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-101

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h20.

ASSISTANCE : 0 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

¹Toute personne qui préside une séance du conseil a le droit de voter mais n'est pas tenue de le faire. Tout autre membre du conseil municipal est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2.

Le résultat du vote exprimé tient compte de ces paramètres.

Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du président de la séance, le cas échéant.

Le Greffier-trésorier adjoint ne fait que constater les actes du conseil municipal.